



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 22

Date de convocation :

1<sup>ère</sup> convocation le 17 février 2023, sans obtention du quorum ; 2<sup>nd</sup>e convocation le 28 février 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-059-AGDC**

Nomenclature : 3.4.0 Domaine et patrimoine – limites territoriales

**OBJET** : AUTORISATIONS DE DÉPOSE DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE  
DEVENU INUTILE SUR LA COMMUNE DE RÉAUP-LISSE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 10 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 27 février 2023, les membres ont été convoqué à nouveau dans les conditions fixées à l'article L.2121-17 du CGCT.

Etaient présents :

BORIE Daniel, CAMANI Pierre, CAMINADE Jean-Jacques, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, GERVAIS Thierry, GRIALOU Guy, LAFARGUE Patrick, LUNARDI Daniel, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DUBOS Bruno, DUGAY Jean à DE SERMET Pascal, MIQUEL Francis à CAMINADE Jean-Jacques, PINASSEAU Jean à CAUSSE Jean-Marc.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BARJOU Jean-Pierre, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CARRIÉ Daniel, CILLIERES Charles, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DUBAN Jean-Marc, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GINCHELOT Yves, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, MAGNI Claude, MURIEL Daniel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre, VILLA Bernard, ZAROS René.

Monsieur Alain POLO a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que les services de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne ont identifié l'existence de réseaux de distribution publique d'électricité vétustes sur le territoire de la commune de REAUP-LISSE :

- au lieu-dit Montesquieu, le réseau desservant la parcelle cadastrée AH788 ;
- au lieu-dit Ponton, le réseau desservant la parcelle cadastrée AH93.

Ces lignes vétustes nécessiteraient d'engager des frais importants pour leur remise en état et sécuriser l'alimentation en électricité de l'ensemble du réseau alimenté.

Enedis Lot-et-Garonne, exploitant du réseau, a confirmé suite à sollicitation du Syndicat la déshérence de chaque branchement des parcelles concernées, ceux-ci étant inactifs depuis plus de 6 mois et rendant de fait la ligne électrique l'alimentant inutile.

C'est pourquoi, en application de l'article R.323.35 du Code de l'Énergie, le Syndicat, dans le cadre de sa politique de sécurisation des réseaux, souhaite pouvoir procéder à la dépose de ces lignes devenues inutiles.

Monsieur le Président précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de son programme de sécurisation, et seront intégralement pris en charge par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

Enfin, Monsieur le Président informe que la commune de REAUP-LISSE a accepté et autorisé la réalisation de ces déposes de ligne par le Syndicat, par la prise de deux délibérations en conseil municipal du 8 avril 2021.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve les projets de dépose de lignes de distribution d'électricité sur la commune de REAUP-LISSE situées au lieu-dit Montesquieu et au lieu-dit Ponton, ces réseaux desservant respectivement les parcelles cadastrées AH788 et AH93 ;
- autorise Monsieur le Président à engager les travaux de dépose de cette ligne devenue inutile ;
- s'engage à inscrire au budget les sommes dues au titre des travaux de cette opération.

**Oùï, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

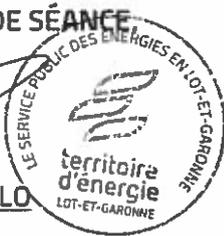
➤ **APPROUVE** les projets de dépose de lignes de distribution d'électricité sur la commune de REAUP-LISSE situées au lieu-dit Montesquieu et au lieu-dit Ponton, ces réseaux desservant respectivement les parcelles cadastrées AH788 et AH93 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les travaux de dépose de cette ligne devenue inutile ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les sommes dues au titre des travaux de cette opération.

*Adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

  
**Alain POLO**  


LE PRÉSIDENT

  
**Jean-Marc CAUSSE**  
